

Collectif NANSSA (Non Au Nouveau Site du Siège Aiguillon)
Zac du Haut Sancé
Bien Vivre à Leray
Bien Vivre à Brassens-Mouezy
Collectif Saint Yves
Les Amis du Patrimoine Rennais pour la rue Jean Guéhenno
Les Amis d'Auguste et Anatole
Riverains de la rue de Vern
Riverains du Bd Albert 1er

**Mesdames et Messieurs les élu.e.s de Rennes Métropole,
Conseillères et Conseillers métropolitain.e.s,
Service de l'urbanisme en charge du PLUi,
Madame Martine VIART, Présidente des Commissions d'Enquête du PLU et du PLUi.**

Rennes, le lundi 16 décembre 2019.

Mesdames et Messieurs,

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal figure à l'ordre du jour du Conseil Métropolitain du 19 décembre 2019.

Nous, collectifs et associations d'habitants des différents quartiers de Rennes, vous demandons par la présente de ne pas approuver ce PLUi tel qu'il a été présenté à la population.

En effet, ce document, soumis à enquête publique du 16 avril 2019 au 31 mai 2019, a fait l'objet de virulentes critiques de la part de nombreux citoyens tant il s'annonce préjudiciable pour les Rennais en place que pour ceux à venir. Leurs remarques se retrouvent également dans les observations des Brétiliens de la métropole, de plus en plus inquiets pour leur cadre de vie. La surdensification de Rennes impactera forcément ses couronnes.

L'absence de réserves de la Commission d'Enquête a déjà pour conséquences un discours de la part de certains élus qui ne tient absolument pas compte des recommandations émises par les commissaires enquêteurs.

Par ailleurs, quel poids donner aux centaines d'observations et aux recommandations qui en résultent lorsque des projets sont menés avant même les enquêtes et leurs conclusions ?

Des projets démesurés, incompatibles avec l'ancien PLU, ont été élaborés dès 2016 avec la certitude de ne pas être entravés malgré les enquêtes publiques de 2018 et 2019.

* **Pour le Collectif NANSSA** : Que penser des propos de M. Sémeril qui réfute toute concertation, toute réunion publique et toute application de la future charte « Construction et Citoyenneté » pour ce projet précis ? Madame la Maire a depuis reçu des riverains, suite à leurs demandes répétées, pour essayer de les persuader qu'ils avaient « mal compris » la date prévisionnelle du dépôt de permis de construire qui serait désormais fin 2020, laissant ainsi tout le temps à de futures réunions (mais pas de réunion publique). Malheureusement, comme en atteste l'appel d'offres de 2017 publié hors département, ainsi que le diaporama diffusé par Aiguillon à la réunion publique du 11/04/2019, le dépôt du permis de construire était bel et bien prévu fin 2019. Ce double discours est devenu insupportable.

Sans la mobilisation citoyenne, nous serions d'ores et déjà face au permis de construire d'un projet entaché de plans erronés, de défaut d'information et de communication en sourdine.

* **Pour les Amis d'Auguste et Anatole** : Bd du Maréchal de Lattre de Tassigny, un permis de construire a été déposé au cœur de l'été, le 25 juillet 2019, avant même le rapport final de l'enquête publique !

* **Pour la ZAC du Haut Sancé** : le processus de co-construction n'a eu de cesse d'être remis en question par les riverains et alors que 300 logements feraient consensus, les élus s'obstinent à en exiger 500 et restent sourds aux besoins en infrastructures.

* **Bd Albert 1er et rue de Vern** : les promoteurs sont hyperactifs pour démarcher les propriétaires de pavillons et/ou élaborer des projets immobiliers incohérents avec le bâti existant et irrespectueux du voisinage. Ce n'est pas sans rappeler le mode opératoire sur les quartiers Francisco Ferrer et Oradour sur Glane qui avait provoqué le tollé des riverains.

* **Rue Adolphe Leray** : lors de la commission d'enquête, la rue Adolphe Leray a fait l'objet d'un nombre incalculable d'observations démontrant l'incompréhension de riverains à propos des multiples projets d'immeubles concentrés dans cette seule rue. Ces projets laissent les riverains désarmés : entre projets de destruction de maisons entièrement rénovées, projets de destruction de maisons présentant un intérêt patrimonial, sans aucune harmonie... le tout dans une rue partagée complètement inadaptée à une circulation dense. Les projets ne sont conçus qu'à partir des fichiers du cadastre ou Google maps sans prise en compte des spécificités des lieux.

* **Secteur Brassens-Mouézy et la Motte Baril** : la mobilisation des habitants a permis de faire annuler un projet comportant deux tours démesurées par rapport à l'architecture du quartier, sans pour autant rassurer sur les projets à venir.

* **Rue Jean Guéhenno** : le projet Archipel Habitat est incompatible avec son environnement patrimonial historique.

Dans toute la ville, les projets décriés illustrent parfaitement l'échec du dialogue et la méconnaissance du terme « concerter » par les élus qui y ont collaboré. Nous les renvoyons, à nouveau, vers la définition du Larousse : ***S'accorder, se consulter pour mettre au point un projet commun.*** Alors qu'ils s'obstinent à informer et présenter, sans jamais provoquer l'adhésion des riverains.

Pour toutes ces raisons, et parce que bon nombre de Rennais se sentent lésés et non écoutés, une approbation d'un PLUi accordant autant de pouvoir aux promoteurs aggraverait encore la défiance des habitants face à l'application de la démocratie.

Aussi, nous vous soumettons quelques requêtes pour rendre le PLUi et son application plus conforme aux observations et recommandations qu'il a générées :

_ que tous les projets faisant l'objet d'un plan de détail spécifique donnent lieu à une enquête publique particulière et des réunions de présentation documentées pour que les riverains puissent se prononcer. Il conviendrait aussi de rendre les études d'impact obligatoires en amont des projets pour mesurer la gêne occasionnée et les points d'amélioration à développer ;

_ conformément aux recommandations de la Commission d'Enquête, que les nouveaux projets s'intègrent le mieux possible au bâti existant et dans le respect du voisinage ;

_ conformément aux recommandations de la Commission d'Enquête, qu'un observatoire de la concertation soit créé et ait autorité pour faire appliquer la consultation du plus grand nombre et l'aboutissement à un projet consensuel.

Rennes Métropole a admis avoir dépassé les objectifs de construction fixés dans le PLH, une baisse démographique est parallèlement annoncée, le temps n'est donc plus à la précipitation.

A la lecture attentive de toutes les observations de ce PLUi, celles-ci constituent pour une écrasante majorité un recueil d'arguments justifiés contre des projets immobiliers incohérents avec l'identité des quartiers. L'enquête publique a révélé la négativité de ces constructions, elle n'a mis en avant aucun bénéfice pour les habitants qui ne refusent pourtant pas d'accueillir.

De nombreux projets méritent une remise à plat et une nouvelle écoute des différentes parties.

Qui pourra remettre en cause un retour concret à la concertation ? Un surcroît d'échanges vaudra toujours mieux qu'un déni de démocratie.

Mesdames et Messieurs les élu.e.s, par respect pour les citoyens qui ont exprimé leurs désaccords argumentés, pour continuer à accueillir les futurs Rennais dans de bonnes conditions (et par ricochet, les futurs Bretilliens), pour redonner à la concertation toute sa place dans les échanges, ce PLUi doit être plus protecteur des quartiers et de leurs habitants et ne peut être validé en l'état.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Les Collectifs et Associations des Quartiers Solidaires susnommés